

## Atelier d'éveil psychomoteur



## Relais Parents Assistantes Maternelles

### ORGANISATEUR

Le R.P.A.M. de la Communauté de Communes  
du Pays d'Héricourt

### LIEU

Au R.P.A.M. 1 faubourg de Montbéliard à Héricourt

# Règlement des ateliers d'éveil psychomoteur

---

## Les participantes à l'atelier

Les assistantes maternelles de la C.C.P.H. accompagnées des enfants qu'elles accueillent ou de leurs propres enfants âgés de moins de 3 ans. Lors des grèves, absences des enseignants ou autre situation, les enfants scolarisés ne pourront pas accompagner les enfants inscrits à l'atelier.

Les parents des enfants accueillis chez une assistante maternelle qui est inscrite à cet atelier d'éveil psychomoteur pourront assister aux séances sur demande au préalable auprès de la coordinatrice du Relais dès lors que leur assistante maternelle a un empêchement ou à titre de découverte (*dans la limite des possibilités d'accueil*).

## Conditions de participation

Remplir et signer la fiche d'inscription (*inscription obligatoire / places limitées*).

Respecter le règlement de l'atelier.

**La fiche d'autorisation doit être remise aux animatrices du RPAM dès la première séance de participation sans quoi celle-ci sera impossible.**

Il est conseillé à chaque assistante maternelle participante de conserver une copie.

**En cas de demandes d'inscriptions trop nombreuses, l'équipe du Relais se réserve le droit de proposer une participation des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent par trimestre.**

## Animatrice

Marie-Lucie Mouzard, éducatrice sportive diplômée Jeunesse et Sports.

## Horaire des séances

Le jeudi matin de 9H15 à 10H00 (Groupe 1) et de 10H15 à 11H00 (Groupe 2), tous les quinze jours selon le planning suivant (*sous réserve de modification*) :

Année 2017 : 21 septembre, 5 et 19 octobre, 16 et 30 novembre, 14 décembre

Année 2018 : 11 et 25 janvier, 8 février, 8 et 22 mars, 5 avril, 3, 17 et 31 mai, 14 juin.

Les participantes respecteront l'horaire **de début de l'activité** (**pas d'arrivée en cours de séance**).

## Le rôle de l'éducatrice sportive

Elle prépare et anime la séance. Elle n'est pas responsable des enfants.

## Le rôle des animatrices du RPAM

Elles aident à la préparation et à l'animation de la séance. Elles ne sont pas responsables des enfants.

Elles veillent au respect des règles de vie, à la sécurité et au bien-être de chacun.

Elles assurent le bon déroulement de la séance et favorisent une bonne dynamique de groupe.

## Constitution du groupe

**Deux groupes de 12 enfants maximums + 3 places** réservées à l'accueil de tout petits ne se déplaçant pas encore seuls + **assistantes maternelles**.

**Une participation régulière aux ateliers d'éveil vous sera demandée.  
Cependant, en cas d'imprévu, merci de prévenir l'équipe du Relais.  
En cas d'absence sur deux séances consécutives et sans en avoir informé votre Relais, votre ou vos places pourront être attribuées à une assistante maternelle sur liste d'attente.**

**En cas de nouvel accueil en cours d'année votre participation peut être remise en cause suivant le nombre de places restantes ou non. Il est donc important que vous fassiez la demande aux membres de l'équipe rapidement.**

### **Le coût des séances**

Pris en charge par la C.C.P.H. grâce à l'aide de la C.A.F. de Haute-Saône.

### **Les responsabilités**

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de l'assistante maternelle qui les accompagne, celle-ci doit donc être assurée dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle et s'engage à assurer leur sécurité tout au long de l'animation. La responsabilité de la Communauté de Communes se limite à la mise en œuvre opérationnelle de l'activité.

L'assistante maternelle veillera à assurer la sécurité physique et affective des enfants qu'elle accompagne tout au long de la séance. Elle s'assurera de se trouver toujours à proximité de l'enfant afin d'éviter toute mauvaise chute. C'est pour cela qu'une assistante maternelle accompagnée de plus de 3 enfants ne pourrait participer aux ateliers.

Pour accéder à l'activité, l'enfant doit être en tenue confortable et adéquate. Il sera en chaussettes avec antidérapants, en chaussons ou pieds nus. **Pour rappel, les bijoux, barrettes ou autres sont interdits.**

### **Droit à l'image :**

À la vue des problématiques du droit à l'image qu'induisent les réseaux sociaux, la responsabilité civile des assistantes maternelles et des animatrices du RPAM peut être engagée. Pour le respect de chacun et pour appliquer la même règle pour tous, seules les animatrices du RPAM peuvent prendre des photos individuelles.

**Ces photos seront ensuite disponibles en format informatique sur simple demande des parents ou de l'assistante maternelle** (*pour toute demande merci de fournir une clef USB*). Les parents seront informés par les assistantes maternelles que des photos de groupe peuvent être prises par la presse en cas d'article pour la mise en valeur d'une activité ou action du service.

**Toutes les informations vous seront transmises par mail.**

### **L'IMPORTANT DE LA MOTRICITE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

Dès sa naissance, le bébé va exprimer ses émotions, ses ressentis par sa motricité. Si celle-ci est au départ « réflexe », elle va peu à peu devenir intentionnelle et s'inscrire dans une véritable communication avec les autres.

Les très jeunes enfants n'ont pas encore conscience de leur corps, ils n'ont pas les moyens des adultes pour se détendre : les mouvements sont un moyen pour eux d'évacuer les tensions, un moyen aussi de sentir leur corps (devant, derrière, dessus, dessous, le côté...) et ainsi de découvrir comment celui-ci s'organise dans l'espace.

L'atelier va permettre à l'enfant d'évoluer dans un espace d'expression à travers l'expérimentation.

### **OBJECTIFS POUR L'ENFANT**

- Lui proposer une activité psychomotrice adaptée à ses capacités et répondre ainsi à ses besoins de mouvements.
- Lui donner les moyens d'investir l'espace, de développer ainsi son schéma corporel.
- Lui offrir un moment de plaisir et de jeu.

### **OBJECTIFS POUR L'ASSISTANTE MATERNELLE**

- Lui permettre d'avoir une relation différente avec l'enfant qu'elle accueille, un autre regard sur lui, sur ses potentialités.
- Savoir repérer les signes d'«insécurité» de l'enfant et ainsi adopter une attitude rassurante. S'autoriser à écouter la séance pour le bien-être de l'enfant.

### **OBJECTIFS POUR LE BEBE**

Le rendre acteur de son développement en continuité des objectifs des temps collectifs, la motricité libre sera mise à l'honneur. Elle consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés du très jeune enfant sans lui imposer quelque mouvement que ce soit.

« **Petit mais capable ...** » **sous le regard bienveillant de l'adulte**, dans un environnement adapté à ses besoins, le jeune enfant va à la découverte du monde en utilisant tout son corps. L'adulte ne le met pas dans une position qu'il n'a pas découvert et acquis par lui-même.

**Référence : Travaux d'Emmi PIKLER**

**Pour le bon déroulement de l'atelier il est nécessaire de laisser les enfants observer, découvrir à leurs rythmes afin de prendre des repères pour entrer progressivement dans l'atelier.**

**Ne soyez pas déçues s'ils refusent au début de participer.**

**Ne les brusquez pas et laissez-les aller à leurs rythmes.**

**Ils évolueront au fil des séances.**